

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général du Gouvernement

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES DU
MERCREDI 31 OCTOBRE 2018

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 31 octobre 2018 sous la présidence de son Excellence le Président de la République, Monsieur Pierre NKURUNZIZA.

Les points suivants ont été analysés :

- 1. Projet d'ordonnance ministérielle régissant les Abattoirs et les aires d'abattage**
- 2. Projet d'ordonnance fixant les conditions et les modalités de l'inspection sanitaire des animaux et des produits alimentaires d'origine animale**
- 3. Projet d'ordonnance relatif à l'examen des animaux d'abattage et à l'inspection sanitaire vétérinaires des viandes et des produits à base de viande**

Tous ces trois projets ont été présentés par le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage.

La croissance démographique ainsi que l'augmentation du niveau de vie de la population engendre une augmentation du nombre de consommateurs de produits d'origine animale que ce soit dans les villes, les circonscriptions périurbaines ou en milieu rural.

Ces produits consommés proviennent souvent des animaux abattus de manière clandestine.

Ces abattages clandestins s'observent essentiellement dans les milieux ruraux et périurbains où le consommateur n'est pas très exigeant sur la qualité du produit. Ainsi, le consommateur n'est pas protégé des maladies des animaux transmissibles à l'homme.

Conscient que les abattoirs et les aires d'abattage jouent un rôle hygiénique important et en vue de protéger la santé de la population et de préserver l'environnement contre les pollutions éventuelles par des déchets issus de ces abattages clandestins, il a été mis en place le décret n°100/177 du 9 juillet 2013

portant mesures d'inspection sanitaire des animaux et des produits alimentaires d'origine animale.

La mise en application de ce décret nécessite des textes d'application en vue de corriger les lacunes observées en matière d'agrément des abattoirs et des aires d'abattage, de leur fonctionnement ainsi que sur leur responsabilité dans le suivi épidémiologique des maladies animales.

Ces textes d'application donnent également des éclaircissements en rapport avec l'inspection des animaux avant leur abattage, les techniques d'abattage, les conditions hygiéniques de préparation, de conservation et d'inspection des viandes et produits issus de l'abattage.

C'est dans ce cadre que ces trois projets d'ordonnances ont été présentés.

Les trois projets ont été adoptés moyennant quelques corrections à opérer.

4. Projet d'ordonnance ministérielle portant fixation des modalités de mise en œuvre du projet de modernisation des services de contrôle technique automobile et de l'octroi des autorisations de transport, présenté par le Ministre des Transports, des Travaux Publics, de l'Équipement et de l'Aménagement du Territoire.

Depuis 2001, le Gouvernement du Burundi a entrepris d'importantes réformes de développer et renforcer les capacités des institutions publiques du secteur des transports.

C'est dans ce cadre qu'un Mémorandum d'entente a été signé en Mars 2014 entre le Ministère en charge des Transports et la Société Global Smart Technologies (GST) Burundi pour la modernisation, la sécurisation et l'informatisation des services de contrôle technique automobile et l'octroi des autorisations de transport, suivi en Avril 2015, de la signature d'une Convention de Partenariat Public-Privé en rapport avec ces services.

Ce projet d'ordonnance vient donc concrétiser les engagements déjà pris par le Gouvernement à travers les deux documents ci- haut cités.

Après échange et débat, le Conseil a reconnu l'urgente nécessité de disposer des équipements modernes de contrôle technique automobile mais a trouvé que le projet nécessitait d'être retravaillé sur certains aspects.

Il a, à cet effet, mis en place une équipe ministérielle avec la recommandation de ramener en Conseil des Ministres le projet retravaillé dans un délai de deux semaines.

5. Projet de mémorandum d'entente entre le Ministère de la Culture de la Fédération de Russie et le Ministère de la Culture et des Sports de la

République du Burundi dans le domaine de la Culture, présenté par la Ministre de la Culture et des Sports

Depuis longtemps différentes civilisations humaines se sont enrichies mutuellement dans différents aspects de la vie par des échanges de plusieurs ordres, dont la culture, qui a toujours été un facteur clé de développement de tout pays.

C'est dans ce cadre que le ministère de la Culture de la Fédération de Russie a saisi le Ministère de la Culture et des Sports du Burundi pour signer un Mémorandum de coopération bilatérale dans le domaine de la Culture.

Ce Mémorandum apportera une plus value pour le Burundi dans certains domaine jusque là inexploités ou peu exploités comme la bibliothéconomie, le cinéma et le théâtre, la musique et les arts folkloriques, etc. Ce Mémorandum vient renforcer des relations privilégiées déjà existantes entre nos deux pays.

Le Conseil a adopté le projet avec entre autres recommandations de construire le plus rapidement possible la Maison de la Culture et de rendre opérationnel l'Académie Rundi.

6. Projet de Mémorandum d'Entente entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite en matière de la sécurité et de la gestion des catastrophes, présenté par le Ministère de la Sécurité Publique et de la Gestion des Catastrophes.

La coopération dans divers domaines est d'une importance capitale pour tout pays car l'union fait la force.

C'est pourquoi, pour le Burundi, les accords en matière de sécurité avec de nouveaux partenaires qui s'ajoutent aux partenaires traditionnels sont plus que nécessaires surtout à l'heure actuelle où les actes de terrorisme et les crimes transfrontaliers se multiplient dans le monde.

C'est dans le cadre de ce multilatéralisme que le Burundi veut développer ses relations de coopération policière avec le Royaume d'Arabie Saoudite dans les domaines de la prévention et de la gestion des catastrophes, la lutte contre le terrorisme et les crimes transfrontaliers organisés sous toutes leurs formes.

Ce projet de Mémorandum intervient dans ce cadre. Après échange et débat, le projet de Mémorandum a été adopté.

7. Divers

Le Ministre de l'Intérieur de la Formation Patriotique et du Développement Local a parlé de l'état d'avancement de l'opération de réenregistrement des ONG étrangères. Il a informé également le Conseil sur une réunion des Gouverneurs de Province et des Administrateurs Communaux qui aura lieu le

Vendredi 2/11/2018 ainsi que sur la Finale de la coupe interprovinciale de Volleyball qui aura lieu le Samedi 3/11/2018 à Ngozi.

Le Ministre des Transports, de Travaux Publics, de l'Equipement et de l'Aménagement du Territoire parlé de l'attitude négative de certains propriétaires de maisons louées par l'Etat qui n'acceptent pas les tarifs de loyers nouvellement fixés. Le Conseil a recommandé de chercher d'autres maisons à louer tout en privilégiant les maisons de l'Etat là où elles existent.

Le Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants a informé le Conseil que la Conférence Internationale sur la Région des Grands LACS a trouvé fondée la plainte déposée par le Burundi après la violation du territoire Burundais par un avion Rwandais.

Le Conseil a demandé au Ministre de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines d'inventorier les besoins nécessaires équiper le Laboratoire d'Analyse et de Contrôle Chimique (LACA) afin de permettre que les analyses dans le secteurs des mines soient effectuées sur place.

Il lui a également été demandé de faire l'état des lieux, à l'instar du Ministre de l'Intérieur sur les ONGs étrangères, au Conseil des Ministres à sa prochaine séance sur l'état du secteur minier après la décision de suspension de l'exploitation minière artisanale.

Bujumbura, le 31 octobre 2018

Le Secrétaire Général du Gouvernement et Porte
Parole du Gouvernement

Prosper NTAHORWAMIYE